tion des passeports accordés à ces citoyens canadiens pour qui la fidélité à des systèmes de gouvernement étrangers passe avant la fidélité au nôtre.

Votre comité recommande que l'usage actuel, qui consiste à inscrire dans les prévisions budgétaires du ministère une somme fictive en vue d'autoriser l'affectation de devises bloquées à l'acquisition de biens meubles et immeubles à l'étranger, soit revisé de manière que de tels achats puissent être effectués selon une méthode comportant l'autorisation de telles dépenses par le Parlement lui-même.

Votre comité recommande que des mesures immédiates soient prises pour accélérer l'activité de la Commission mixte internationale en ce qui concerne les graves dangers d'inondation qui menacent constamment les régions arrosées par certaines rivières limitrophes.

Votre comité appuie l'initiative prise par le Canada sous le régime du Traité de l'Atlantique-Nord en vue de préserver la paix et la sécurité internationales. Votre comité recommande que l'on prête une attention de plus en plus soutenue à la zone asiatique.

Votre comité recommande qu'une pression constante soit exercée, par voie diplomatique et autres moyens appropriés, en vue d'inciter le Gouvernement des États-Unis à prendre des dispositions pour que le projet de canalisation du Saint-Laurent puisse être entrepris au plus tôt.

Votre comité tient à exprimer sa reconnaissance à tous les témoins.

Comité permanent du Sénat sur les relations extérieures

Le 22 juin, ce Comité a soumis un rapport sur les postes suivants des crédits du ministère des Affaires extérieures:

- 1) Publicité et information;
- 2) Allocations de représentation à l'étranger;
- 3) Établissement de bureaux et de résidences pour les missions à l'étranger;
- 4) Représentation du Canada aux conférences internationales;
- 5) Contribution du Canada aux Nations Unies.

Le Comité est d'avis que les dépenses de l'État pour fins de publicité et d'information devraient être réduites à un minimum, surtout en ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures. Il recommande qu'il soit fait une étude sur les avantages et les désavantages qui pourraient résulter de la création d'un bureau central fédéral de publicité.

Le Comité exprime le voeu que les diplomates représentant le Canada à l'étranger, ainsi que leurs personnels, devraient toucher une rémunération pouvant leur permettre de maintenir et d'augmenter, dans de justes limites, le prestige dont jouit le Canada; il a souligné en même temps que le Canada, n'étant pas une grande puissance, ne devrait pas, en ce qui concerne sa représentation à l'étranger, se départir de la modestie qui convient à son rang. Le Comité souligne également qu'il y a lieu de pratiquer certaines économies lorsqu'il s'agit d'acquérir et d'aménager les immeubles requis pour nos représentants à l'étranger. Des crédits bloqués en pays étrangers sont maintenant affectés à cette fin; le Comité précise: « Maintenant que le montant de ces crédits est déterminé, les sommes à imputer sur de tels dépôts inconvertibles devraient être indiquées

289

Juillet 1950

rappaux taire

s du

es

B et

ı) a

so-

Μ.

au

pro-

s, a

nies,

Le

isa-

ure, n et

tes:

nfélant

ani-

oour

était

vant r un Unis. enses roits n'ont essent des

mine oca-

eures

ents